



Communauté de Communes du Plateau Picard

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 septembre 2023

Délibération n°23C/06/13

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
06 septembre 2023 Date de publication: 20 septembre 2023	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 52 Pouvoirs : 13 Votants : 65

Objet: Budget Assainissement collectif pour 2023: effacement de dettes

L'an deux mil vingt-trois, le 14 septembre à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Avrechy, sous la présidence de Olivier DE BEULE, président.

Etaient présents :

MM AUDEFROY Xavier (suppléant de M. GAIGNON Christophe), BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), BONNEMENT Julien, MME BOULAS-DRETZ Sandrine, CHOQUET Christophe, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, MM CARRE Christophe, COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MMES DELAMARRE Béatrice, DESMARESCAUX Sabrina (suppléante de M WARME Philippe), MM DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, M. DOVERGNE Samuel, DUBOUIL Bernard, MME ERCOLANO Magali, MM FARCE Philippe, FOURNIER Alain, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MMES LACOMBE Isabelle, LARSONNIER Virginie (suppléante de M. DENEUFBOURG Xavier), MM LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, MME LEFEVRE Maryse (suppléante de M. LEFEVRE François), M. LEFEVRE Jean-Charles, MMES LEQUEN Astride, M. MATRON Matthias, MME MOKRI Djamila, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VINCENT Jocelyne (suppléante de M. MATTE Xavier), M. WAFFELAERT Eric.

Soit 52 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient absents: MMES BENABBAS Stéphanie, MM BIZET Régis, BOURGEOIS Jérôme, CANDELOT Bertrand, CONVERS Patrick, MME DUPONT Stéphanie, MM GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, POINSARD Cédric, ROUSSEAU Cyril.

Etaient excusés : MMES VERMEULEN Christèle et WALLON Christine

Ont donné procuration :

MME BONNET Catherine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée):

M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée):

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DOLLEZ Colette à (Saint-Just-en-Chaussée):

MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) à DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée):

MME FLANDRIN Joséane (Tricot) à M. SOETAERT Francis (Tricot);

M. FONTAINE Patrice (Le Frestoy-Vaux) à M. HENNON Jean-Louis (Courcelles-Epayelles);

M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) à MME MOKRI Djamila (Maignelay-Montigny);

M. HAMOT Bertrand (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée):

M. LEBRUN Alain (Saint-Martin aux Bois) à M. DE BEULE Olivier (Gannes);

M. LEROY Gérard (Ravenel) à M. RENAUX André (Wavignies);

M. MICHEL Thierry (La Neuville-Roy) à M. LEFEBVRE Philippe (La Neuville-Roy);

M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny);

M. VAUCHELLE Patrick (Maignelay-Montigny) à MME BOULAS-DRETZ Sandrine (Airion).

A été élu secrétaire de séance : Pascal THEOPHILE

Le Tribunal d'Instance, après avis de la Commission de surendettement, a décidé l'effacement de divers titres de recettes du service Assainissement pour un montant de 3 662,53 €.

L'effacement de dettes s'impose à la communauté de communes et au trésorier. Ainsi, plus aucune action de recouvrement n'est possible.

Cette décision se traduit par l'inscription en dépense au compte 6542 du budget Assainissement collectif d'une somme égale au montant des créances concernées.

Le Conseil.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R1617-24 relatif à la procédure des créances irrécouvrables du code général des collectivités territoriales ;

Vu les jugements du Tribunal d'Instance;

Vu le budget Assainissement collectif pour l'année 2023 ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

CONSTATE l'ensemble des jugements listés dans le tableau joint en annexe

DECIDE d'effacer la dette pour le compte du service Assainissement collectif de l'ensemble des jugements listés dans l'annexe pour un montant de 3 662,53 €.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance

Pascal THEOPHILE

Acte publié ou notifié le 20 septembre 2023

Le Président

Olivier DE BEULE

Accusé de réception en préfecture 060-246000566-20230914-23C0613-DE Date de télétransmission : 19/09/2023 Date de réception préfecture : 19/09/2023